

Avis émis le : **25-10-2006**
Numéro du dossier : **A06-AC-18**

Conformément à :

- _ la réglementation du Conseil du patrimoine de Montréal (règlements 02-136 et 02-136-1),
- _ la Loi sur les biens culturels (chapitre IV),
- _ l'article 89,5 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis.

DEMANDEUR D'AVIS

Nom : DAUSE
Personne contact : Marie-Claude Lemelin
Adresse :
Arrondissement : Ahuntsic-Cartierville
Code postal :
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :

LIEU VISÉ

Bâtiment ou site visé : Résidence Berthiaume-du-Tremblay
Adresse : 1615, boulevard Gouin Est
Arrondissement : Ahuntsic-Cartierville
Lot (s) :
Statut juridique :
- Provincial :
- Municipal : Site du patrimoine Sault-au-Récollet
- Fédéral :
Autre reconnaissance : Voie panoramique et patrimoniale

NATURE DES TRAVAUX

Aménagement d'un nouvel espace de stationnement.

AUTRES INSTANCES

MCCQ pour l'intérêt archéologique des lieux.

HISTORIQUE

La résidence Berthiaume-du-Tremblay est situé à l'ouest de l'église de la Visitation du Sault-au-Récollet et, selon les sources historiques, fait partie du site archéologique BjFj-009 du fort Lorette. La zone à proximité de l'église a fait l'objet de quelques recherches archéologiques (Kirjan 1976, Arkéos 1996, site BjFj-085) visant à dégager les vestiges du fort Lorette, mais à ce jour, aucun élément représentatif de cette époque n'a été découvert.

Érigé au début des années 1970, l'édifice fait partie d'un ensemble de trois bâtiments. Répartis entre le boulevard Gouin et la rivière des Prairies, deux bâtiments offrent des logements pour les personnes âgées semi autonomes. Et, le troisième regroupe les services communs du centre et l'hébergement de la clientèle en perte d'autonomie.

Cet ensemble est érigé sur l'emplacement de l'ancien noviciat des Frères Saint-Gabriel. Au gré de l'accroissement des clientèles, les bâtiments et les stationnements ont été agrandis ça et là.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à construire des espaces de stationnement additionnel pour accueillir des employés et des visiteurs de la résidence Berthiaume-du-Tremblay. Selon les options considérées, de 15 à 20 cases de stationnement seraient ajoutées au site qui en compte déjà environ 132.

ANALYSE DU PROJET

La résidence Berthiaume-du-Tremblay est située dans le site du patrimoine du Sault-au-Récollet de Montréal et dans le secteur archéologique dit du fort Lorette.

Il est à déplorer qu'aucune analyse des besoins actuels et futurs de stationnement et d'accès n'ait été effectuée pour la résidence Berthiaume-du-Tremblay. Une telle analyse permettrait une réflexion d'ensemble, mènerait à l'établissement d'un plan directeur des aménagements requis à moyen et long terme et, faciliterait la formulation de commentaires et de suggestions de notre part.

Parmi les options soumises, l'option 1 semble la plus favorable d'un point de vue environnemental, bien qu'elle soit davantage à la vue des passants du boulevard Gouin. Elle a le mérite, par rapport aux options 2, 3 et 4, de tenir à l'écart des résidents l'effet de chaleur que provoquera la nouvelle surface minéralisée. De plus, l'option 1 limite l'achalandage véhiculaire sur le site, réduisant de la sorte les risques d'accidents et la quantité d'émissions atmosphériques sur le site. Il est cependant recommandé de compléter l'aménagement du nouveau stationnement par une plantation d'arbres tout autour pour le masquer à la vue des passants du boulevard Gouin et pour réduire l'accumulation de chaleur par la surface pavée. Des arbres à fort déploiement et typiques du milieu sont recommandés, tels l'orme d'Amérique, l'érable argenté ou le chêne rouge. Des bosquets de petits résineux intercalés entre ces arbres viendraient compléter l'écran visuel pour la saison hivernale (genévrier, if du Canada).

Le bilan environnemental du projet pourrait également être bonifié en procédant à la plantation d'arbres entre le Bloc B et le centre de jour.

Avis du Conseil du patrimoine de Montréal

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis favorable au projet de l'option 1, dans la mesure où celui-ci est complété d'un aménagement paysager permettant de préserver la qualité du paysage de la voie panoramique et patrimoniale du boulevard Gouin.

De plus, l'émission du permis pour entreprendre les travaux doit être conditionnelle à l'obtention de l'avis et au respect des directives du ministère de la Culture et des Communications quant au potentiel archéologique de l'endroit.



La présidente

Date : 25 octobre 2006